

# INFOS

## Milieux aquatiques

### **Incident dans les locaux du service départemental de la Nièvre**

*L'UNSA-Ecologie interpelle la Ministre de l'Ecologie*

Madame Ségolène ROYAL  
Ministre de l'Ecologie  
246 boulevard Saint-Germain  
75 007 PARIS

Madame la Ministre

Le 15 octobre dernier, une manifestation a eu lieu à NEVERS, dans la NIEVRE. Organisée par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) et les Jeunes Agriculteurs à NEVERS, les objectifs de cette manifestation étaient de dénoncer la réglementation et d'alerter sur la manière dont il vivent les contrôles de leurs exploitations. Cette manifestation a dégénéré jusqu'à s'en prendre aux administrations et à un établissement public, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

Effectivement, dès le matin, avant même la rencontre avec Madame La Préfète prévue l'après-midi, les agriculteurs sont allés devant la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la NIEVRE, puis devant le local technique du service départemental de l'ONEMA, non pas pour une simple manifestation pacifique, mais bien pour vandaliser, détruire et salir ces administrations chargées de la police administrative et judiciaire. Ils ont projeté du fumier sur la facade du local technique de l'ONEMA. Plus grave encore, la porte d'entrée a été fracturée pour y déposer également du fumier. L'outil de travail des agents de l'ONEMA a été souillé et attaqué par la violence du monde agricole.

Cette manifestation faisant suite à des contrôles dans des exploitations agricoles, le président des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre estime que ces contrôles sont « complètement injustifiés ». Face à cela, Madame La Préfète a seulement proposé « de montrer au gouvernement ce qu'est une année type de contrôles » en insistant sur la manière dont ils sont vécus par les agriculteurs.



Les agriculteurs étant venus pour en découdre, ils ont souhaité à leur tour montrer au gouvernement et donc à Madame La Préfète ce qu'est une manifestation agricole sous le signe de la négociation. Dans un déchaînement dévastateur, ils ont déversé le contenu des 130 tracteurs face à la Préfecture. La matière, du fumier et du purin, salit finalement l'administration qu'est la Préfecture.

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques est un établissement public national faisant partie du service public de l'environnement. Ses actions visent à favoriser une gestion durable de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques et s'inscrit dans la reconquête de la qualité des eaux pour atteindre les objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre européen sur l'eau du 23 octobre 2000.

Les services départementaux de l'ONEMA, notamment le service départemental de la NIEVRE et ses agents de terrains participent à la surveillance des milieux aquatiques, ainsi qu'au contrôle de leurs usages. Ils participent à la prévention de leur dégradation, à leur restauration et à la préservation de la biodiversité. Biodiversité, notamment aquatique, qui vous est chère, Madame La Ministre, en cette période de Stratégie Nationale Biodiversité et de préfiguration de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Afin d'améliorer la qualité de l'eau et de veiller au bon état des milieux aquatiques, les agents de terrains appliquent la réglementation environnementale de l'Etat par des contrôles inscrits dans un plan de contrôle signé par le Préfet. De plus, ce plan de contrôle départemental a l'ambition de répondre aux enjeux de la directive cadre sur l'eau, avec un risque de contentieux si ces enjeux ne sont pas respectés.



Enfin, rappelons que le contrat d'objectif 2013-2018 de l'établissement public, réaffirmant notamment les orientations en matière de police de l'eau et des milieux aquatiques, a été signé par votre Ministère en 2013.

Les missions régaliennes doivent être soutenues sans aucune faille par l'Etat, représenté en l'occurrence par vous madame la Ministre. Cela doit rester un principe intangible de la République. Ce soutien infaillible est essentiel pour que le « bras armé » de l'Etat fasse respecter le droit et la loi en faveur de l'environnement. Depuis ces incidents dans la Nièvre, notamment à l'encontre des locaux de l'ONEMA, votre soutien est inexistant. La dégradation du climat entre le monde agricole et les services de police de l'environnement ne laisse présager rien de bon. Aujourd'hui, il s'agit de destructions strictement matériels, mais demain cela pourrait se traduire aussi par des violences physiques sur vos agents chargés de la police de l'environnement.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, d'afficher clairement et publiquement votre soutien indéfectible envers les agents chargés de missions de police de l'ONEMA de la Nièvre.

 solidaire l'Unsa!

Nous vous demandons également de saisir immédiatement le Parquet pour que soient engagées des poursuites judiciaires contre les auteurs de ces faits punissables.

En tant que Ministre de la République, il vous appartient de faire cesser ces intimidations, ces menaces et ces agressions des acteurs du monde agricole qui n'acceptent pas les contrôles et les contraintes réglementaires pris pour l'intérêt général de nos concitoyens. Vous ne devez pas faire d'exception.

**+ revendicatif l'Unsa!**



Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter !!!

Secrétaire général

06-08-57-72-62

unsa.ecologie@orange.fr

#### **POURQUOI ADHERER A L'UNSA-ECOLOGIE ?**

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'Administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un Corps de l'Environnement intégrant une véritable Police de l'environnement et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.

Pour cette raison, notre OS est présente dans divers groupes de travail, comme par exemple le groupe de travail sur la pénibilité ou sur le marché habillement. L'UNSA est force de propositions. Il n'est pas question de laisser l'administration décider seule de notre avenir.

**APPEL A COTISATION - Tous ensemble plus forts !!!**

**Cotisation UNSA-Ecologie : 0,34 Euro x INM au 1er janvier 2014**

**(à savoir : 66,6% déductible des impôts)**

Le bulletin de cotisation pour les nouveaux adhérents se trouve sur :

**[www.unsa-ecologie.fr](http://www.unsa-ecologie.fr)**